



Rapport du « Forum de haut niveau sur les flux de migrants en situation irrégulière dans les Amériques »

**San José, Costa Rica
12 - 13 septembre 2017**

Ce Forum est organisé comme un suivi à la présentation du « Rapport sur les flux de migrants en situation irrégulière provenant de l'Afrique, de l'Asie et des Caraïbes dans les Amériques », fait par le Secrétaire Général de l'Organisation des États Américains (OEA), Luis Almagro, dans le cadre du Conseil permanent de l'Organisation. Ce rapport a été demandé par le gouvernement du Costa Rica en mai 2016, suite à la crise migratoire confrontée par ce pays en 2015-2016. Le Rapport fournit une information mise à jour des migrants en situation irrégulière qui proviennent principalement de l'Afrique, de l'Asie et des Caraïbes, des routes utilisées par ces derniers, et des recommandations pour faire face à ces défis.

Le Ministre des Affaires Étrangères du Costa Rica, Manuel A. González Sanz, lors de son intervention au Conseil Permanent a invité les États Membres « au Forum de haut niveau sur les flux de migrants en situation irrégulière dans les Amériques ».

Ce forum a été organisé par le Ministère des affaires étrangères et du culte de la République du Costa Rica et la Direction Générale des migrants et des étrangers, avec la collaboration du Secrétariat Général de l'OEA, à travers le Département d'Inclusion Sociale du Secrétariat d'Accès aux Droits et à l'Équité, l'Organisation Internationale de Migrations (OIM), le Comité International de la croix rouge (ICRC), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (ACNUR), la Conférence Régionale sur la Migration (CRM), la Conférence sud-américaine pour les Migrations (CSM), et un haut représentant des Caraïbes.

Pendant deux jours, les États participants ont identifié les défis, les progrès atteints, ainsi que les recommandations pour la création de politiques publiques en matière migratoire. Ils ont aussi effectué un échange d'expériences, d'informations et de bonnes pratiques, et ils ont identifié les défis rencontrés dans la gestion des migrations au niveau opérationnel. Les délégations ont aussi amélioré leur compréhension des questions migratoires dans le but d'analyser la possibilité de nouveaux accords bilatéraux et multilatéraux, afin d'aborder le phénomène de la migration irrégulière.

Objectif du Forum de haut niveau :

L'objectif principal du Forum a été de faciliter un espace pour l'échange d'expériences qui permette d'identifier et d'analyser les défis et les opportunités en matière migratoire, et qui génère des objectifs et des engagements à suivre pour une bonne gestion de la migration. Le Forum visait aussi à encourager un

dialogue régional pour l'analyse des recommandations du Rapport Régional, et à identifier les défis de la région, dans l'intention de promouvoir des synergies et des actions communes lors des négociations de l'Accord Mondial pour une Migration sûre, régulière et ordonnée.

Méthodologie du Forum de haut niveau :

Le Forum a été structuré autour de 6 axes thématiques, à savoir :

1. Droits Humains de tous les migrants
2. Le trafic illicite de migrants, la traite de personnes et les défis à la sécurité humaine
3. Migration, changement climatique et crises provoquées par l'être humain
4. La migration irrégulière, la mobilité de travail et le travail décent
5. Gestion de la migration : Mesures prioritaires pour aborder la migration extrarégionale
6. La réponse des Amériques face aux flux de migrants en situation irrégulière et le rôle de la Coopération Internationale

Le Forum a été composé de six panels correspondant à chacun des axes thématiques établis. Chaque panel a été introduit par une présentation du contexte afin d'orienter la discussion, suivie par une discussion entre les pays qui ont conformé la séance plénière. Les discussions ont été modérées par M. Alejandro Solano Ortiz, Vice-ministre des Affaires étrangères et du Culte du Costa Rica.

Mots d'ouverture :

La séance d'ouverture du Forum a compté sur la participation de M. Luis Almagro, Secrétaire Général de l'Organisation des États Américains ; Mme. Laura Thompson, Directrice Générale adjointe de l'Organisation Internationale pour les Migrations ; Mme. Carmen Muñoz, Vice-ministre du Gouvernement et de la Police du Costa Rica, et le Ministre des Affaires Étrangères et du Culte, M. Manuel A. González Sanz.

- M. Luis Almagro, Secrétaire Général, Organisation des États Américains

Dans ses mots de bienvenue, le Secrétaire Général de l'OEA a souligné le compromis et la volonté politique de l'Organisation pour protéger les droits des personnes migrantes et a indiqué la nécessité de produire des règles et des lignes directrices de base communes.

Le Secrétaire Général a déclaré que le Forum poursuivait un double objectif. En premier lieu, permettre aux États d'apporter aux négociations vers l'Accord Global pour une Migration sûre, régulière et ordonnée, des principes, des engagements et des ententes en commun, et d'encourager des consensus lors des négociations de l'Accord. En deuxième lieu, le Forum offre un vaste cadre pour le dialogue constructif et la coopération, dans le but de faire face aux défis actuels de la région.

Monsieur Almagro a prié les États de continuer dans l'approche et la construction d'une réponse commune aux défis posés par les flux des migrants en situation irrégulière dans le continent, qui sont documentés dans l'étude relative au Forum et qui ont servi comme sujet de discussion.

Monsieur Almagro a mentionné que le continent américain présente des flux migratoires plus importants que ceux dans le reste du monde, et que tous les pays participent au processus de migration, soit comme pays d'origine, de transit ou de destination des personnes migrantes. Il a ajouté que ces dernières décennies, il s'est produit un changement de vision dans la gestion de la migration, et que le point de vue de la sécurité se voit remplacé par celui des droits.

Le Secrétaire Général a souligné que de grandes difficultés persistent dans la mise en application de lois, puisqu'il est encore fréquent de trouver des contradictions dans les normes et les pratiques administratives qui limitent l'accès aux droits des personnes migrantes. En outre, il a déclaré qu'il existe encore une perception erronée qui associe le migrant au délit, lorsqu'en réalité ils sont davantage enclins à être victimes de délits, tel que la traite de personnes.

Sur la gestion de la migration, monsieur Almagro a affirmé qu'il faut reconnaître le droit souverain des États sur leurs frontières, mais aussi que ce droit n'est pas illimité, et qu'il est touché par les obligations acquises par l'État en matière de droit international. Il a également souligné l'importance d'incorporer les processus d'inclusion sociale et de réintégration, une approche intégrale du processus migratoire.

Il a fait appel aux représentants des États, aux organisations internationales et à la société civile présentes, de faire usage de l'espace offert pour contribuer à la construction d'une réponse intégrale pour les défis pressants en matière migratoire, qui prennent en compte le caractère multidimensionnel de ce phénomène et la possibilité de réussir des accords multilatéraux sur le phénomène de la migration irrégulière.

Il a affirmé que les États avaient la tâche d'établir une feuille de route, qui permette de renforcer la coopération et les alliances régionales basées sur le principe de responsabilité partagée, et a souligné qu'avec la coopération et l'articulation des pays, il sera plus facile d'identifier les défis et les progrès atteints, et d'établir des recommandations pour la construction de politiques publiques. Il a aussi insisté sur la nécessité de favoriser l'échange d'expériences, d'informations et de bonnes pratiques, entre les pays de l'hémisphère.

- **Mme Laura Thompson, Directrice Générale adjointe de l'Organisation Internationale pour les Migrations**

La Directrice générale adjointe de l'OIM a commencé son intervention en soulignant que la migration irrégulière est un thème central pour les Amériques. Elle a ajouté que le Forum représente une occasion pour établir des bases et pour avancer vers une meilleure gestion des migrations. Elle a souligné aussi qu'il existe un consensus au sein de la Communauté internationale sur le besoin urgent de décider et de coordonner des règles, des principes et des mécanismes pour améliorer la gestion des migrations de manière multilatérale, afin que cela se passe de manière sûre, ordonnée, régulière et responsable, en évitant les crises migratoires et d'innombrables violations aux droits des migrants.

Madame Thompson a affirmé que les crises comme celle vécue au Costa Rica, révèlent l'absence de réglementations et d'instruments qui règlent et facilitent la coordination et la coopération internationale face à ce type de situations, ainsi que le manque d'une architecture institutionnelle convenable. Elle a souligné que le Rapport « Flux de Migrants en situation irrégulière provenant de l'Afrique, de l'Asie et des Caraïbes dans les Amériques » a dévoilé une situation migratoire complexe, y compris les efforts et les défis extraordinaires auxquels se voient confrontées les Amériques, pour construire un mécanisme de coopération sur ce sujet.

Elle a mentionné qu'il est nécessaire d'appliquer des outils, d'entreprendre des tâches de coordination et des échanges d'information entre les pays d'origine, de transit et de destination. De même, elle a souligné quelques initiatives qui ont été mises en œuvre dans les États Membres qui pourraient être reproduites dans d'autres pays, parmi elles : la promotion du retour volontaire de migrants extrarégionaux encouragé par le Costa Rica, le renforcement de comités communautaires transfrontaliers binationaux entre le Costa Rica et le Panama pour l'identification de cas à risque, l'attention et l'amélioration de services ; le développement de manuels et de protocoles ; l'octroi de résidences temporaires et des visas humanitaires à des migrants au Brésil, ainsi que la régularisation d'un nombre important de migrants en Argentine et au Chili ; le développement de recherches sur les flux migratoires et les populations vulnérables ; et les processus régionaux consultatifs en Amérique latine en matière migratoire.

Tout comme le Secrétaire Général de l'OEA, elle a réitéré que le Forum est un espace destiné à développer des principes, des ententes, des engagements et des recommandations régionales ponctuelles pour les deux grands processus mondiaux de renforcement de la gouvernance migratoire, actuellement en marche au niveau mondial. Le premier processus est la mise en œuvre des objectifs de développement durable, particulièrement l'objectif 10.7 sur la migration et des thèmes transversaux comme la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'éducation. Le deuxième correspond à l'Accord Mondial pour une Migration régulière, ordonnée et sûre.

- **Mme Carmen Muñoz, Vice-ministre du Gouvernement et de la Police du Costa Rica**

La Vice-ministre du Gouvernement et de la Police du Costa Rica a souligné que le Forum est un espace idéal pour favoriser l'échange d'expériences, identifier et analyser les défis et les occasions en matière migratoire, dans le but de générer des objectifs et des engagements à adopter pour une bonne gouvernance de la migration. Madame Muñoz a souligné l'important progrès réalisé en matière de sensibilisation dans la région latino-américaine. Elle a affirmé que le phénomène de la migration doit être abordé de manière conjointe et intégrale sur le principe de responsabilité partagée entre les pays d'origine, de transit et de destination. Pendant son intervention, elle a également décrit le panorama migratoire du pays et elle a évoqué des points du Rapport régional.

- **M. Manuel González Sanz, Ministre d'Affaires Étrangères et du Culte**

Après avoir remercié la participation des délégations, le Ministre González Sanz a expliqué le contexte dans lequel est née la demande du Rapport Régional « Flux de Migrants en situation irrégulière provenant de l'Afrique, de l'Asie et des Caraïbes dans les Amériques », qui constitue le cadre de référence du Forum et la base pour favoriser le dialogue substantiel sur les aspects fondamentaux de la gouvernance de la migration dans les Amériques. Monsieur González Sanz a rappelé à la salle que l'étude a surgi de la nécessité de compter sur une analyse substantielle de la crise migratoire subie par la région, suite au passage de milliers de migrants cubains, haïtiens et extracontinentaux, en route vers les États-Unis pendant les années 2015 et 2016.

Il a fait un appel pour atteindre un équilibre entre la souveraineté, la solidarité et la coresponsabilité dans la gouvernance de la migration, à partir d'une approche humanitaire et de respect des droits de l'homme. En outre, il a souligné l'interdépendance en matière migratoire, et que les changements dans les règlements d'un pays ont des conséquences pour les pays voisins. En ce sens, il a affirmé que la région doit travailler de bonne foi pour donner des réponses efficaces aux effets des décisions d'autres pays.

Le Ministre a conclu son intervention en invitant les pays présents à renouveler leur engagement envers l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, à la Déclaration de New York sur les Réfugiés et les Migrants, et au processus préparatoire pour adopter un Accord Mondial pour une Migration sûre, ordonnée et régulière.

Après les mots d'ouverture, a eu lieu la présentation du Rapport Régional « Flux de Migrants en situation migratoire irrégulière provenant de l'Afrique, de l'Asie et des Caraïbes dans les Amériques ».

Introduction : Contexte

- **Présentation du "Rapport Régional : Flux de migrants en situation irrégulière provenant de l'Afrique, de l'Asie et des Caraïbes dans les Amériques » et leur relation avec l'Accord Mondial, par le Secrétaire Général de l'OEA, M. Luis Almagro.**

Le Secrétaire Général de l'OEA, Luis Almagro, a entamé la présentation en fournissant un bref contexte sur le phénomène de la migration de personnes provenant d'autres continents dans les Amériques et comment ce phénomène s'est intensifié jusqu'à atteindre des caractéristiques extraordinaires, qui ont donné lieu à la demande de la République du Costa Rica, auprès du Secrétariat Général de l'OEA, d'un Rapport Régional qui apporterait une photographie des flux migratoires.

En réponse, l'OEA, avec des partenaires clés, a produit le Rapport Régional intitulé « Flux des Migrants en situation irrégulière provenant de l'Afrique, de l'Asie et des Caraïbes dans les Amériques ». Parmi les principales découvertes, il y a lieu de mentionner : l'analyse des flux migratoires, leurs routes, les réponses institutionnelles et l'expérience d'organisations à des fins humanitaires.

M. Almagro a souligné que le Rapport Régional documente de 15 mille à 30 mille situations migratoires irrégulières enregistrées pendant un an par les pays de la région, avec un impact considérable sur les pays et dans les communautés de transit et de destination. Cet impact se reflète non seulement dans la surtaxe de services de migration, mais aussi dans les croissantes demandes de protection pour les personnes migrantes sur des aspects comme : soins médicaux, alimentation et allocations.

Le Secrétaire Général a énuméré certains des principaux défis auxquels sont confrontés les migrants pendant leur trajet : (1) L'empêchement de croiser quelques frontières, (2) l'utilisation de routes alternatives chaque fois plus dangereuses (3) le manque de logement adéquat et l'accès à des soins de santé de base, spécialement pour les populations vulnérables comme les femmes et les enfants ; (4) les difficultés d'accès à l'information sur les processus de régularisation migratoire et les barrières de la langue pour accéder à ces services, (5) le manque d'accès à des moyens de communication adéquats pour maintenir le contact avec leurs familles.

Il a indiqué, en outre, que les personnes migrantes se déplacent dans une condition d'irrégularité et cela les rend particulièrement vulnérables à des délits comme le trafic et la traite, ainsi que d'autres risques intrinsèques et à des délits liés à la mobilité irrégulière, ce qui requiert une attention de la part des États et de la société. De plus, M. Almagro a indiqué que le rapport met en évidence que les stratégies de prévention et de combat du trafic illicite mises en œuvre par les pays ont eu, jusqu'à présent, un impact limité.

À son tour, les autorités des pays de la région font face à d'importantes difficultés pour appliquer leur règlement migratoire, et pour répondre à ces flux de migrants et leur offrir de la protection et de l'assistance.

En ce qui concerne l'application de la réglementation migratoire, le Rapport établit que le modèle de gestion migratoire en vigueur dans tous les pays de la région, connu sous le nom des 3D, en cohérence avec la détection, successive, la détention et l'expulsion (deportación) des personnes en situation migratoire irrégulière s'est avérée inadéquate, vu les caractéristiques de ces groupes de migrants. À ce sujet, il a souligné que les gouvernements du continent font face au dilemme d'être obligés par la loi d'appliquer des normes migratoires qui, dans de nombreux cas, s'avèrent inopérantes et même inapplicables pour gérer ce type de flux et, en même temps, n'offrent pas d'alternatives légales qui leur permettent de les gérer de manière efficace. Il a ajouté que les migrants extrarégionaux disposent rarement de documentation et il est souvent difficile de vérifier la nationalité, ce qui fait que l'expulsion et le retour volontaire ne soient pas des actions simples à suivre.

Monsieur Almagro a souligné quelques réponses institutionnelles que doivent offrir les États pour la protection des personnes migrantes. Pour en citer quelques unes : (1) Assurer le traitement spécialisé des groupes les plus vulnérables comme les enfants, les adolescents, les personnes âgées, les personnes handicapées ; (2) promouvoir des actions pour décourager la traite et le trafic de personnes ; et (3) favoriser l'échange d'information pour le développement d'actions communes.

Comme conclusion du rapport, il a souligné le besoin d'une approche collective du phénomène migratoire pour la recherche de solutions durables aux flux irréguliers. En accord avec l'étude, cette approche doit

compter sur une perspective hémisphérique qui puisse comprendre les Amériques dans son intégralité, par le biais d'un dialogue régional, avec un accent sur la responsabilité partagée des États, où les efforts de collaboration doivent avoir comme priorité la protection, le bien-être et l'assistance aux personnes migrantes.

Le Secrétaire Général de l'OEA a indiqué qu'il existe des signes d'optimisme comme le consensus sur les recommandations que présente le rapport entre les États, les organisations internationales et la société civile.

À la fin de la présentation du Secrétaire Général de l'OEA, a débuté un panel avec Mme Laura Thompson, Directrice Générale adjointe de l'OIM, et M. Manuel González Sanz, Ministre des Affaires Étrangères et de Culte du Costa Rica, qui ont apporté des commentaires complémentaires.

La Directrice Générale adjointe de l'OIM a souligné quatre enseignements appris pendant ces vingt-cinq dernières années de gestion de flux extrarégionaux, en situation irrégulière, dans les Amériques :

1. La volatilité de flux migratoires. Elle a mentionné que de nos jours, les flux migratoires vont dans toutes les directions et sont constants. Elle a aussi souligné que les changements dramatiques dans les flux et les pics migratoires sont actuellement la règle. Pratiquement, tous les pays sont des lieux d'origine, de transit ou destination. De même, les flux migratoires sont mixtes et prennent en compte des migrants économiques, des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes avec différentes vulnérabilités, ce qui rend le phénomène plus complexe.
2. Le besoin absolu de coopération internationale, régionale et bilatérale, dans la gestion de la migration. Elle a souligné l'importance de promouvoir la coopération, l'échange d'information et la création de mécanismes de coopération entre les pays. Les États peuvent alerter les pays voisins sur d'importants flux de migrants ou sur des changements de leurs règlements, qui pourraient influencer le nombre de personnes migrantes dans la région. De même, il est fondamental de créer des plans et des programmes d'accueil à la migration, allant au delà du cadre national. En ce sens, la responsabilité partagée et la solidarité régionale sont fondamentales pour s'occuper des situations d'urgence et pour faciliter les processus.
3. Le caractère central de la protection des personnes migrantes. Sauvegarder la vie des personnes migrantes doit être la priorité absolue, et offrir de l'assistance humanitaire si nécessaire pour gérer les crises humanitaires. Elle a souligné qu'il faut tenir compte des besoins et des vulnérabilités spécifiques des personnes migrantes, dans la gestion des flux migratoires, pour s'occuper d'eux de manière adéquate, en particulier des groupes les plus vulnérables.
4. Réalisme sur la situation des personnes migrantes. Elle a indiqué que dans les situations actuelles, il y a des migrants qui ne vont pas retourner dans leurs pays étant donné l'impossibilité de déterminer leur nationalité. Par conséquent, il est nécessaire d'effectuer des processus de régularisation et d'intégration de personnes migrantes, dans le but de les inclure dans le processus de développement de la société d'accueil. Cette intégration considère l'accès réel à l'éducation, la santé et l'emploi.

À son tour, Monsieur le Ministre González Sanz a souligné que le rapport présente une radiographie de la situation qui a eu lieu au Costa Rica et qui persiste dans le continent. Il a indiqué qu'aucun pays est libre de connaître une situation similaire.

Le Ministre a souligné l'importance de l'articulation entre les pays voisins pour atteindre des accords en matière migratoire et veiller à leur respect. En même temps, il a mentionné les difficultés des pays de revenu moyen d'accéder à la coopération internationale.

Il a demandé aux participants de voir la migration d'un point de vue positif et comme une opportunité, au lieu d'un risque. En plus, il a souligné que le rapport démontre que le sujet de la migration - est un sujet de développement, associé aux difficultés présentes dans les pays d'origine, raison pour laquelle il a insisté sur le besoin d'être conséquents avec le respect de l'Agenda 2030.

Le Ministre González Sanz a plaidé pour le travail conjoint des États et pour l'action conséquente avec les engagements internationaux assumés par chaque pays. Il a conclu en soulignant la nécessité d'une nouvelle approche aux causes multiples, basée sur la coresponsabilité et sur la solidarité, pour aborder ce sujet.

Après les interventions des panélistes, les délégations participantes ont posé des questions et ont fait des commentaires sur les sujets discutés.

La délégation du Mexique s'est référée aux flux croissants de migrants liés au changement climatique et aux catastrophes naturelles. Aussi, les membres ont consulté les propositions de plates-formes et de méthodologies pour gérer une information en temps réel sur les flux de migrants. Le représentant a observé que des expériences précédentes ont démontré que tous les pays n'utilisent pas les mêmes systèmes ou méthodologies pour enregistrer une information, raison pour laquelle il est nécessaire d'uniformiser et homogénéiser les données, dans le but de promouvoir des politiques publiques adéquates.

De son côté, les représentants du Chili ont indiqué que le rapport est un apport précieux pour comprendre l'intégralité du phénomène de la migration, car il fusionne des méthodes quantitatives ; et ils ont souligné qu'il faut chercher à améliorer la qualité de l'information sur les sujets de migration. En outre, ils ont proposé de rapprocher cet espace de dialogue au PARLATINO, comme un moyen pour améliorer les réglementations migratoires.

La délégation du Brésil a réaffirmé qu'il est indispensable d'avoir une vision large articulée qui permette aux pays d'origine et de destination de protéger les personnes migrantes ; et elle a souligné que les migrants sont des acteurs importants dans le développement des pays de destination et d'origine. Elle a ajouté que le Brésil a approuvé une nouvelle loi de migration qui incorpore la directive de promouvoir le dialogue social dans la discussion, la formulation et l'approbation de politiques migratoires.

Nicaragua, à son tour, a considéré l'importance de créer des indicateurs qui mesurent l'apport économique de la migration aux pays d'origine et de destination. Il a été recommandé, par exemple, d'obtenir des mesures sur la contribution du travail migrant au PIB, ainsi que le pourcentage occupé par les travailleurs migrants dans la main d'œuvre.

La délégation du Pérou a présenté quelques-unes de ses bonnes pratiques. Parmi celles-ci, l'apport de conditions favorables pour les migrants péruviens qui souhaitent retourner dans leur pays, la modification de la loi de migration pour doter d'une plus grande flexibilité les différentes qualités migratoires, en contribuant à la régularisation de personnes étrangères et à la création d'un permis de séjour temporaire pour les migrants vénézuéliens.

La délégation de la Bolivie a considéré la migration comme une opportunité pour les pays. Ses membres ont coïncidé sur la nécessité d'une nouvelle approche qui reconnaît la contribution de la migration, et l'importance de produire des indicateurs qui nous permettent de rendre cet apport visible. Ils ont fini en mentionnant la Conférence Mondiale des Peuples convoquée par les représentants de la Bolivie, comme un espace pour examiner le concept d'une citoyenneté mondiale.

Après ces interventions, les panélistes ont donné leurs avis et des remarques de conclusion.

Madame Thompson a indiqué qu'il y a une reconnaissance de l'impact du changement climatique dans la migration et a mentionné la plateforme dans laquelle participent plusieurs États pour travailler sur le sujet de changement climatique et de mobilité humaine. Elle a ajouté que d'importants mouvements migratoires sont prévus, qui ne sont pas nécessairement transnationaux, mais entre les régions d'un même pays. Elle a aussi attiré l'attention sur une nouvelle perspective qui considère la migration comme une stratégie d'adaptation au changement climatique.

Sur le sujet de la gouvernance, elle a souligné l'importance de la négociation de l'Accord Mondial et l'objectif de compter sur un système plus intégral de gouvernance mondiale, doté d'un mécanisme de suivi pour l'Accord de New York. De même, elle a observé que la plupart des pays adaptent leurs législations et politiques migratoires, mais que la modernisation des normes n'est pas suffisante. Il doit exister, aussi, une plus grande collaboration pour réduire les écarts qui permettent aux réseaux de la criminalité de travailler dans la traite et le trafic.

Finalement, sur l'impact positif de la migration, elle a souligné une étude du cabinet conseil McKinsey qui soutient que la population migrante représente 3.4% de la population mondiale, et produit désormais près du 9% du PIB global. C'est-à-dire, que les personnes migrantes contribuent à l'économie avec plus du double de leur poids démographique.

Dans ces conclusions, le Secrétaire Général de l'OEA a souligné l'importance de la systématisation de l'information comme base pour produire de meilleures instances de coopération. Il a ajouté qu'il y a différentes méthodologies qui peuvent constituer un point de départ pour les recommandations de cette réunion.

Sur le modèle de gestion des 3D, (détection, détention et expulsion), Monsieur Almagro a considéré que ces concepts doivent s'adapter et être développés avec un attachement absolu à l'État de Droit et au respect des droits de l'homme de ces migrants. En outre, il a déclaré que le discours de haine est nocif pour la santé de la société, tout comme le sujet de la migration au sein des politiques internes électorales.

Le Secrétaire Général a plaidé pour le combat frontal au trafic et la traite, et il a coïncidé sur l'importance du travail commun avec PARLATINO pour systématiser les règlements.

Le Chancelier González a conclu le panel en affirmant l'importance d'instruire les populations, pour promouvoir l'acceptation des personnes migrantes et contrecarrer les discours xénophobes.

Sujet I : Droits de l'homme de tous les migrants

Contexte

- **Mme Laetitia Courtois, Directrice adjointe de la Délégation Régionale du CICR pour le Mexique, l'Amérique Centrale et Cuba**

La représentante du Comité International pour la Croix Rouge a réalisé une présentation sur les droits de l'homme et les besoins humanitaires des personnes migrantes. En ce sens, elle a expliqué que pour la CICR, la définition de migrants est assez large et comprend les réfugiés, les demandeurs d'asile, les apatrides et les personnes migrantes en situation de vulnérabilité. Elle a ajouté que, même si une personne sort d'un pays sans violence, les conditions graves auxquelles elle sera confrontée sur sa route représentent un argument suffisant pour offrir une protection et une attention humanitaire. Aussi, elle a souligné que tous les migrants sont protégés par les cadres internationaux des droits de l'homme.

Elle a prié les États de ne pas laisser tomber leurs standards de protection et de reconnaissance des droits des personnes migrantes. Elle a ajouté qu'en matière de migration, il faut atteindre un équilibre entre les considérations de sécurité et humanitaires, car les États ont la responsabilité de s'assurer que les mesures pour régler la migration respectent leurs obligations sous le droit international, en suivant l'impératif humanitaire de sauvegarder la dignité humaine, la vie et la sécurité des personnes. De même, Madame Courtois a exprimé sa préoccupation du fait que certaines mesures et politiques proposées répondent à des sujets de discrimination et de xénophobie, au lieu de préoccupations légitimes de sécurité.

Par rapport aux recommandations spécifiques pour les pays, elle a déclaré qu'il est impératif d'avoir des conditions minimales à partir d'une approche de droits de l'homme. Parmi celles-ci : le respect au principe

du non renvoi, l'arrestation comme dernier recours, éviter la séparation de familles, répondre aux nécessités des mineurs non accompagnés et autres populations vulnérables, garantir le droit à la santé, fournir l'accès des organismes humanitaires aux victimes de traite et de trafic illicite de migrants, et prévenir et enquêter sur la disparition de personnes migrantes.

Finalement, elle a conclu sa présentation en observant que la capacité de réponse aux besoins de protection et d'assistance des personnes migrantes, exige un système d'identification rapide de référence des personnes migrantes les plus vulnérables (des mineurs non accompagnés, des personnes âgées, des victimes de torture ou de traite, des femmes enceintes, des handicapés ou des malades graves ou chroniques).

- **M. Roeland de Wilde, Chef de Mission de l'OIM au Costa Rica, a présenté l'APP pour Migrants.**

Monsieur de Wilde a présenté l'outil « MigrantApp », une application interactive pour téléphone portable que l'OIM développe afin d'offrir une information gratuite, véridique, opportune et sûre aux migrants de la région. Le représentant de l'OIM a souligné les caractéristiques de la fonctionnalité (l'application est téléchargeable, interactif, géo référencié et permet la rétroaction de la part de l'utilisateur) et les raisons principales de créer cette application. Parmi celles-ci, il souligné le manque d'information précise et fiable disponible sur Internet. En ce même sens, il a souligné que l'organisation travaille en partant du principe que la migration effectuée de manière ordonnée et dans le respect des conditions humaines profite aux migrants et à la société. Selon M. De Wilde, MigrantApp fournit des solutions comme : (1) la conglomération gratuite d'information véridique, sûre et fiable pour la protection des droits humains et l'opportunité pour la prise de décisions fondée ; (2) l'accès à une protection et une assistance grâce à des données et de cartographie des refuges, services de migration et de santé, ainsi que d'autres services spécialisés ; (3) information générale du pays, ses conditions d'entrée et recommandations migratoires pour le migrant. Il a expliqué que l'application comprend plus 1400 points géo référenciés et elle est disponible en 3 langues : espagnol, anglais et français.

Le représentant de l'OIM a conclu que l'app permet de réduire les vulnérabilités des personnes migrantes provoquées par information trompeuse ou peu précise, qui est fournie parfois par le crime organisé.

Plénière - Intervention des États

Les pays ont fourni une information sur les bonnes pratiques de promotion et de protection des droits de l'homme des migrants sur leurs territoires.

Plusieurs pays ont été d'accord pour signaler que la législation migratoire a changé considérablement pour laisser derrière l'approche de sécurité et adopter une perspective de droits pour la population migrante. Ces changements ont inclut l'approbation de lois spécifiques pour réguler la migration, s'occuper de la population réfugiée, prévoir, sanctionner et éliminer la traite et le trafic illicite de migrants et protéger les victimes.

Plusieurs pays ont perçu une augmentation du nombre de personnes migrantes qui entrent dans leur pays, et ont souligné la création d'institutions chargées de s'occuper exclusivement du phénomène migratoire comme une mesure mise en œuvre pour améliorer la gestion de la migration, par exemple, l'Autorité Migratoire en Colombie.

De même, ils ont souligné des programmes spécifiques dirigés à l'accueil du migrant dans les pays de transit tout comme ceux de destination.

En ce qui concerne l'assistance humanitaire dans les pays de transit, le Mexique a souligné l'expérience des groupes Beta, des corps spécialisés en secours, sauvetage et aide humanitaire de personnes migrantes ; et le modèle d'officiers de protection pour les enfants, spécialisés dans l'accueil des mineurs, des femmes et des groupes vulnérables. De même, la délégation de El Salvador a exprimé leur engagement à réaliser des enquêtes concernant les migrants disparus, raison pour laquelle ils ont encouragé la création d'un groupe légiste spécialisé.

Dans le domaine de la prévention, les représentants du Guatemala ont mentionné la mise en œuvre de campagnes d'information ciblant la population vulnérable et les travailleurs migrants, afin de prévenir les escroqueries, les fraudes et la traite de personnes. Les représentants du Honduras ont exposé la création d'un groupe de travail spécialisé dans l'accueil des enfants ayant pour but de prévenir leur sortie du pays.

Sur les stratégies de protection dans des sociétés d'accueil, les délégations ont souligné le caractère central du renforcement du réseau consulaire, comme moyen pour négocier l'accueil et le suivi des populations migrantes. Dans le cadre de ce renforcement, des pays comme El Salvador ont établi des districts consulaires en alliance avec des organisations de la société civile. La délégation du Pérou a de son côté souligné le renforcement de la Convention de Vienne sur les Droits Consulaires, comme une possible stratégie à promouvoir comme région, en particulier le respect de l'article 36 : sur le droit de communiquer avec son représentant consulaire.

Les participants ont aussi considéré les processus de régularisation de personnes migrantes menées à bien dans des pays comme la Colombie, le Brésil, le Chili, l'Argentine et le Pérou comme une mesure de protection des personnes migrantes. À ce sujet, la délégation du Chili a affirmé que la situation irrégulière est l'atteinte principale contre les droits des personnes migrantes et, par conséquent, l'accès à la régularisation est la condition la plus importante pour garantir l'accès aux droits des migrants. Des processus de simplification de visas, la source d'information sur les processus de régularisation, l'accès des migrants en situation irrégulière à des services de base et l'assouplissement de conditions dans des situations d'urgence et de crise humanitaire, ont été mentionnés comme des exemples de bonnes pratiques.

Honduras, El Salvador, Guatemala et le Mexique ont souligné la valeur des programmes d'accueil et de réintroduction pour la population migrante qui retourne à son pays d'origine. Parmi les bonnes pratiques dans ce domaine, y a été mentionné la désignation de fonctionnaires pour l'accueil de personnes expulsés et rapatriés, l'apport d'information et les options pour leur réintroduction sociale et administrative, ainsi que les programmes d'insertion au travail et de qualification.

De son côté, la Bolivie a commenté les résultats de la récente « Conférence Mondiale des Peuples pour un monde sans murs, envers la citoyenneté universelle », dans laquelle, il a été décidé, entre autres, de promouvoir le renforcement de citoyennetés régionales comme un pas vers la citoyenneté universelle, ainsi que la promotion de programmes d'intégration qui garantissent l'accès aux droits des migrants. Elle s'est aussi référée à la nécessité de compter sur un mécanisme de suivi des diasporas à l'étranger.

Finalement, Le Chili et El Salvador ont souligné l'importance de promouvoir et de visualiser le concept de famille migrante, et prendre les mesures nécessaires pour assurer sa protection spéciale.

Sujet II : Le trafic illicite de migrants, la traite de personnes et les défis pour la sécurité humaine

Contexte

- **Mme Rosilyne Borland, Spécialiste régional supérieur en Assistance au migrant de l'OIM**

Madame Borland a concentré sa présentation en trois points : la relation entre migration, trafic et traite de personnes et ses tendances ; les facteurs déterminants de vulnérabilité de la personne envers le migrant et, en dernier lieu, la coopération et la nécessité de données sur le trafic de personnes.

En ce qui concerne la migration, Mme Borland a fourni un contexte sur la situation globale migratoire et les tendances de la migration. En ce sens, il a souligné que l'Amérique latine a l'un des pourcentages les plus élevés (presque la moitié) de femmes migrantes, cette donnée correspond à la tendance mondiale de féminisation de la migration. Faisant partie des tendances, elle a aussi souligné l'augmentation de travailleurs migrants, l'urbanisation des migrations et la croissance des migrations sud-sud.

Madame Borland a affirmé que les impacts positifs ou négatifs de la migration dépendront des conditions dans lesquelles se produit la migration, raison pour laquelle les migrants irréguliers se trouvent dans une situation plus importante de vulnérabilité que les migrants qui peuvent s'insérer de manière régulière dans les pays d'accueil. Elle a mentionné les difficultés et les défis des groupes spécifiques, comme les migrants et les réfugiés GLBTI, lesquels ont des problèmes pour accéder à des refuges sûrs.

Elle a continué à définir et différencier des termes comme le trafic de personnes et la traite de personnes. Elle a expliqué que le trafic cherche l'obtention de manière directe ou indirecte d'un bénéfice matériel ou économique par l'entrée illégale d'une personne dans un État où la personne n'a pas de nationalité ni de résidence permanente. Quant à la traite, il s'agit du recrutement, transfert, accueil ou réception de personnes à des fins d'exploitation. Généralement, ils mettent en œuvre des enlèvements, des arnaques, des abus de pouvoir, l'usage de la force ou d'autres formes de contrainte afin d'établir de l'autorité sur une personne. L'exploitation d'une personne en situation de traite peut avoir lieu à des fins différentes, comme l'exploitation sexuelle, les travaux ou services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou l'extraction d'organes.

Madame Borland a souligné que l'une des principales différences entre les personnes migrantes et les victimes de traite, c'est que le premier groupe est considéré comme un sujet qui peut être sacrifié. Un traitant qui cherche à obtenir des bénéfices économiques de l'exploitation d'une personne essaiera de la garder en vie le plus longtemps possible. En opposition, les personnes migrantes sont perçues comme des « charges » par les commerçants et décident de les abandonner dans des situations de risque. Cette différenciation a contribué à élever le nombre de migrants disparus et décédés en route vers les pays de destination. À ce sujet, le spécialiste de l'OIM a souligné l'urgence de tirer la sonnette d'alarme lors de disparitions de personnes migrantes.

Madame Borland a également mentionné des initiatives en développement pour une approche intégrale de la migration. Parmi celles-ci, elle a nommé l'Alliance 8.7, un groupe organisé autour de l'objectif 8.7 de l'Agenda 2030, le lancement d'un nouveau rapport et les estimations globales sur la migration et la traite de personnes présenté par l'OIT et la Fondation Walk Free, avec l'appui de l'OIM. Elle a conclu en indiquant que l'OIM élabore un nouveau Manuel pour Migrants en Situation de Vulnérabilité, qui comprend des indicateurs qui peuvent conduire à un impact positif ou négatif de la migration.

Plénière - Intervention des États

Les représentants des pays ont signalé qu'en ce qui concerne la lutte contre la traite et le trafic de migrants, au cours des dernières décennies, de nouveaux cadres normatifs ont permis de les identifier en tant que crimes et ont abouti à des condamnations pour ces délits. Les interventions des États ont aussi signalé le besoin de faire face aux défis de la lutte contre la traite et le trafic, de manière bilatérale et multilatérale, en reconnaissant qu'aucun pays peut obtenir des résultats de manière isolée.

Les délégations ont souligné l'importance d'un modèle d'approche plurisectorielle, de la part des États, qui permette de revoir les cadres normatifs, de combattre les organisations criminelles, de détecter des

victimes et leur fournir l'assistance requise, entre autres. De même, il a été mentionné la mise en oeuvre de Plans nationaux et des Commissions de lutte contre la traite, dans plusieurs de ces pays.

Les États-Unis et le Canada ont souligné l'urgence de promouvoir la lutte contre le crime organisé ; et le potentiel des organisations de la société civile et des alliances dans la prévention, l'identification de victimes et la gestion de la traite.

Également, ils ont parlé du rôle des campagnes de prévention et d'information contre la traite et le trafic, qui ont connu de bons résultats, et ils ont signalé le besoin de communiquer le message aux Communautés frontalières qui sont fréquemment victimes de ces délits.

En particulier, les représentants de El Salvador ont mentionné l'importance de renforcer l'appui fourni par les réseaux consulaires pour activer le caractère institutionnel et répondre aux nécessités des différents cas qui peuvent se présenter. Les représentants du Chili ont aussi souligné le rôle du réseau consulaire pour déterminer l'origine des victimes de traite.

Finalement, la présidente de la Commission des Affaires Migratoires de l'OEA a fait connaître brièvement le Programme Interaméricain pour la Protection et la Promotion des Droits des Migrants, y compris les Travailleurs Migrants et leurs Familles, créé en 2005, et mis à jour en 2016, avec l'approbation de l'Assemblée Générale de l'OEA en 2016, et il a fait référence aux objectifs et activités du programme liés à la traite et au trafic des migrants.

Sujet III : Migration, changement climatique et crises provoquées par l'être humain

Contexte

- **Prof. Walter Kaelin, Plateforme sur le Déplacement provoqué par les catastrophes.**

Le professeur Kaelin a commencé sa présentation avec un panorama général des déplacements provoqués par les catastrophes. Il a souligné qu'au niveau mondial, en 2016, il y a eu 24.2 millions de personnes déplacées en raison de catastrophes. En Amérique latine et les Caraïbes, 18 millions de personnes ont été déplacés en raison de catastrophes soudaines (brusques) entre 2008 et 2016. Quelques exemples en sont : le séisme de Haïti en 2010, les inondations en Bolivie en 2014 et l'ouragan au Nicaragua en 2016.

L'intervenant souligne les multiples dimensions des déplacements provoqués par des catastrophes naturelles, qui comprennent le déplacement interne, le déplacement transfrontalier pendant et après la catastrophe, la migration comme mesure d'adaptation avant ou après la catastrophe et les migrants coincés dans la catastrophe.

En ce qui concerne l'Agenda International, le Professeur Kaelin a fait référence à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, au Cadre d'Adaptation de Cancún de 2010 et à l'Accord de Paris, d'où ressort la création du Groupe de Travail sur les Déplacements sous le Mécanisme international de Varsovie sur les Pertes et Dommages. Il a fait référence au Cadre de Sendai pour la Réduction du Risque de Catastrophes qui comprend plusieurs paragraphes sur la mobilité humaine liée aux catastrophes naturelles.

Le Docteur Kaelin a discuté d'une « Boîte à Outils » pour protéger des personnes déplacées à travers des frontières et pour la gestion de risques de déplacement dans les pays d'origine, basée sur des pratiques existantes et approuvée par plus de 100 délégations gouvernementales à Genève, en 2015. Il a également fait référence à l'objectif 10.7 de l'Agenda 2030.

Au niveau régional, l'expert a indiqué que plusieurs instruments ont été adoptés dans la dernière décennie. Parmi ceux-ci, il mentionne la Déclaration sur le Changement Climatique, la Sécurité Alimentaire et la Migration dans les Amériques de l'OEA ; la Déclaration du Brésil et le Plan d'Action 2014 encouragé par

l'HCR, qui se réfère à l'adoption de réponses intégrées au déplacement transfrontalier, par rapport à la gestion du risque de catastrophes et les programmes de visa humanitaire.

En ce qui concerne la coopération et l'harmonisation de pratiques, le professeur Kaelin a mentionné l'adoption du Guide de Pratiques Efficaces pour les pays membres de la Conférence Régionale sur la Migration, les ateliers de qualification et les exercices de simulation. De même, il a mentionné la compilation de pratiques effectives sur l'admission et le séjour dans la Conférence sud-américaine sur la Migration.

Vu la mobilité humaine liée aux catastrophes et que le changement climatique est une réalité qui augmentera dans le contexte du changement climatique, l'expert a souligné quelques-unes des actions les plus importantes à considérer dans les dialogues pour l'Accord Global. Parmi celles-ci, il souligne l'harmonisation et l'utilisation de la protection temporaire/visa humanitaire pour protéger les personnes déplacées à travers les frontières, la coopération avec les pays d'origine en ciblant de possibles solutions, la coopération destinée aux efforts de reconstruction, la création de voies régulières pour la migration comme une stratégie d'approche du phénomène et l'intégration de la mobilité humaine dans les stratégies de réduction de risque de catastrophes et d'adaptation au changement climatique, ainsi que l'utilisation de directives de la MICIC pour aborder les besoins de migrants coincés dans des situations de catastrophes.

Plénière - Intervention des États

Le représentant de El Salvador, qui à l'heure actuelle occupe la présidence pro-tempore de la CRM, a mentionné qu'il est urgent, pour la Conférence, de reprendre le sujet et encourage l'établissement d'un protocole pour développer des directives de travail sur le changement climatique et la mobilité humaine, en suivant le modèle qui a été développé pour le sujet de genre.

La délégation du Chili a souligné le rôle de la prévention et a signalé qu'un grand nombre de fatalités sont associées à des personnes qui n'ont pas pu sortir ou qui n'ont pas eu d'information, raison pour laquelle elle a conseillé de coordonner avec les réseaux consulaires la façon de prévoir et d'informer la Communauté migrante sur des catastrophes éventuelles. Elle a également mentionné l'établissement de comités d'intégration transfrontaliers.

Plusieurs pays ont souligné l'importance de renforcer les voies de migration régulière comme mesure préventive aux conséquences des événements liés au changement climatique. Ils ont aussi coïncidé sur le fait que parmi les actions prioritaires, il faut considérer le renforcement de la capacité des États pour réduire et donner des réponses à des catastrophes, l'inclusion du sujet dans le plan d'études scolaire et la considération des acteurs communautaires dans toutes les actions de prévention, ainsi que l'élaboration de protocoles comprenant des stratégies régionales à partir de bonnes pratiques.

En dernier lieu, ils ont souligné que l'Accord Global est une opportunité pour reprendre les instruments régionaux, comme une base pour intégrer une proposition globale.

Sujet IV : La migration irrégulière, la mobilité de travail et le travail décent

Contexte

- **M. Francesco Carella, Spécialiste en Migration de travail pour l'Amérique Centrale, le Mexique la République Dominicaine, , Haïti et Cuba**

Monsieur Carella a focalisé sa présentation en quatre points principaux : (1) Le lien entre la migration irrégulière, la mobilité de travail et le travail décent ; (2) la migration irrégulière et le monde du travail ; (3) les principaux défis et quelques solutions liées au sujet ; et (4) quelques recommandations.

Il a signalé que sur les 244 millions de migrants internationaux, 65% représente des travailleurs migrants et le 73% est en âge de travailler. Il a souligné des façons de réduire la migration irrégulière à travers la création des canaux réguliers. En outre, il a indiqué que le taux de participation des personnes migrantes sur le marché de travail est plus grand que celui de la population nationale, les femmes en particulier.

Il a aussi souligné que tous les instruments internationaux du droit de travail des personnes migrantes appliquent à la population migrante qui travaille, indépendamment de sa situation irrégulière.

Le représentant de l'OIT, a indiqué que dans les pays de destination, il est nécessaire de mettre en oeuvre des politiques de régularisation, surtout pour les migrants qui font partie du marché de travail. À ce sujet, il a indiqué qu'il est nécessaire de renforcer l'administration de la migration de travail et de simplifier les formalités, comme une voie pour combattre la migration irrégulière. Il a souligné également qu'il est nécessaire de s'occuper des besoins du marché de travail pour tout type de travailleurs (qualifiés, semi qualifiés et peu qualifiés) et que celui-ci ne doit pas être abordé principalement par de programmes de travail temporaires, puisqu'ils impliquent moins de protection pour les personnes migrantes.

Il a souligné que, dans le cas de ceux retournés, il est nécessaire que les pays d'origine offrent des programmes de réinsertion socio-économique que garantissent l'intégration sur le marché de travail des personnes migrantes. De la même manière, il a souligné la nécessité de promouvoir le travail décent dans la mobilité de travail, car il contribue directement aux objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.

Monsieur Carella a par ailleurs souligné que les États doivent assurer la protection sociale des travailleurs migrants, y compris leur accès à la sécurité sociale contributive et à la protection sociale comme un outil pour stimuler le travail formel et régulier. Il a ajouté que les pays doivent favoriser le lien des services publics d'emploi avec les besoins des travailleurs migrants. Certains des exemples, incluent l'intégration de travail des migrants, le renforcement de l'inspection du travail, l'amélioration de l'accès à la justice et la diminution des barrières à cet accès.

Il est également nécessaire de reconnaître les compétences, les qualifications et les connaissances des migrants comme une façon d'assurer le lien optimal de leurs capacités avec les besoins du marché. Dans ce domaine, il a souligné la reconnaissance des titres et des études préalables des personnes migrantes qui permettent leur insertion dans l'économie formelle et dans les postes de qualification ; et un traitement égalitaire pour éviter le dumping de travailleurs, y compris la suppression des coûts pour les personnes migrantes.

Pour finir, M. Carella a souligné l'importance de combattre la migration irrégulière à travers l'ouverture de canaux de régularisation pour une migration régulière basée sur les besoins dictés par les marchés de travail ; ainsi que le renforcement des cadres normatifs dans les pays d'origine et de destination, et la protection sociale des travailleurs migrants, particulièrement ceux peu qualifiés ou rendus invisibles.

Plénière - Intervention des États

Plusieurs pays, parmi lesquels la Colombie, le Mexique et la Bolivie, ont souligné l'importance de l'homologation des études et les diplômes des travailleurs migrants, pour assurer une véritable intégration des travailleurs dans la société, basée sur leurs compétences et sur la rémunération adéquate de leur

savoir-faire. En ce même sens, Monsieur Carella a souligné que l'homologation des études et des diplômes est un sujet épineux pour les pays, y compris les blocs d'intégration régionale. Toutefois, le représentant de l'OIT a fourni l'exemple de l'Union Européenne comme une solution progressive qui bien que n'homologuant pas les études et les diplômes de tous les États Parties, reconnaît les diplômes et confère des équivalences.

Comme un exemple de coopération entre les États, le Brésil a souligné le Projet de coopération Sud-sud pour la protection des migrants en Amérique latine et les Caraïbes, dont le Brésil, l'Argentine, le Chili, le Costa Rica, et Trinité et Tobago font partie. Ce projet se focalise sur la promotion de la connaissance effective des droits des travailleurs et des canaux de coopération entre les gouvernements.

Au niveau de processus de régularisation, le Costa Rica a partagé son expérience sur la régularisation de travailleurs temporaires dans le secteur agricole et du café, pour faciliter le processus de reconnaissance de la réalité migratoire de travail dans le pays. De son côté, Panama a souligné la manière dont les deux pays ont réussi à coopérer et articuler des actions relatives aux flux migratoires de travail temporaires (tel que l'exemple des travailleurs des champs de café et, en particulier, de la population gnöbe-buglé entre tous les deux pays. De même, le Honduras a posé la nécessité d'adapter des politiques de régularisation aux travailleurs transfrontaliers dans la zone tripartite.

De son côté, les États-Unis ont souligné le principe de souveraineté puisque, malgré les traités internationaux existants, les pays ont le pouvoir d'établir des politiques migratoires en accord avec leurs intérêts et nécessités. Le Chili a mis sur la table de discussion l'implication du secteur privé dans la protection et l'intégration des travailleurs migrants dans la société des pays de destination. De son côté, le Mexique et Monsieur Carella ont souligné le rôle fondamental que joue le réseau consulaire dans la protection des droits des travailleurs migrants, dans le lieu de destination.

La présidente de la Commission des Affaires Migratoires (CAM) de l'OEA s'est référée au Programme Interaméricain pour la promotion et la protection des droits des personnes migrantes, qui prend en compte les travailleurs migrants ; et exhorte les États à mettre en œuvre des objectifs et des activités en rapport avec la protection des droits des travailleurs migrants.

Les pays ont finalement coïncidé sur la nécessité de déraciner les discours politiques xénophobes et de rendre visible la contribution économique des personnes migrantes travailleuses. Il a aussi souligné l'importance de disposer des données et de l'information précise sur la migration, comme la seule façon de développer des politiques migratoires effectives.

Sujet V : Gestion de la migration : Mesures prioritaires pour aborder la migration extrarégionale

Contexte

- Mme. Ideli Salvatti, Secrétaire du Secrétariat d'Accès aux Droits et à l'Équité de l'OEA

Après une brève introduction, la Secrétaire Salvatti a défini le terme de la gouvernance comme l'ajustement entre les perceptions et les demandes sociales sur les causes, les caractéristiques, et les effets des mouvements migratoires et les possibilités et l'intentionnalité des États de donner des réponses à ces demandes, dans un cadre de légitimité et efficacité. Pendant sa présentation, elle a décrit les trois modèles de gouvernance migratoire qui permettent une meilleure compréhension du phénomène et la recherche de consensus qui permet de fonder les politiques pour une gouvernance migratoire adéquate.

Le premier modèle de « sécurisation » a comme axe des politiques migratoires, la sécurité nationale, sociale, culturelle et de travail du pays récepteur. Sous ce modèle, les politiques migratoires sont conçues comme une partie de la sécurité nationale et se caractérise par la restriction de droits et une migration liée à la détérioration économique et des services publics. Le deuxième modèle est celui des « bénéfiques

partagés » et il se base sur la prémisse que les migrations peuvent fournir des bénéfices tant aux pays d'origine comme aux pays de destination, pourvu qu'elles aient lieu de manière ordonnée et régulière. Ce modèle cherche l'alignement entre la demande et l'offre des marchés de travail. Le troisième modèle de gouvernance est celui « de développement humain pour la migration », qui rejette les politiques de sécurité, pour se focaliser sur les droits des personnes et le dialogue et la gestion dans des espaces multilatéraux. Ce modèle met à son tour l'accent sur les causes structurelles de la migration, liées à l'accroissement de l'écart de développement et entre les pays développés et en développement.

La Secrétaire Salvatti a continué en indiquant que la situation actuelle de la gouvernance migratoire de la région est caractérisée par une base fragmentée d'institutions au niveau bilatéral, régional, interrégional et multilatéral. Au niveau formel, elle a considéré que le défi auquel fait face la région vers la construction d'une gouvernance migratoire est de chercher la convergence entre les perspectives nationales, les processus régionaux et les instances globales. En outre, elle a souligné l'inégalité comme une particularité du continent américain qui doit être surmontée.

Elle a conclu sa présentation en soulignant le Rapport Régional sur les « Flux de Migrants en situation irrégulière provenant de l'Afrique, L'Asie et les Caraïbes dans les Amériques », comme la base pour proposer quelques linéaments de discussion en séance plénière et a ajouté que s'il était possible de disposer d'un rapport annuel, les pays et les organisations pourraient prendre des actions de manière plus rapide et efficace.

- **M. Marcelo Pisani, Directeur Régional pour Amérique Centrale, l'Amérique du Nord et les Caraïbes, OIM**

M. Marcelo Pisani, Directeur Régional de l'OIM, a entamé sa présentation en indiquant que l'Amérique Centrale est l'un des couloirs de migration les plus actifs dans le monde. Bien que le flux migratoire dans la région ait été réduit cette dernière année, il continue à être important et le processus migratoire est changeant et cyclique. Il a en outre souligné de nouvelles tendances comme l'augmentation de Vénézuéliens migrants, la migration à destination de l'Amérique du Sud et les processus de régularisation entrepris par certains pays d'Amérique du Sud.

Sur les défis pour répondre aux flux migrants extrarégionaux, cubains et haïtiens en condition irrégulière, l'expert a indiqué qu'on doit considérer la nature mixte des flux irréguliers et le profil des migrants, qu'inclut le manque de papiers, la difficulté de communication lié à la langue, et l'absence de représentation des pays d'origine dans le pays transit ou destination, entre autres.

Il a effectué des recommandations qui ont compris les aspects suivants : couverture des nécessités de base des migrants, sous une approche interculturelle et des services d'assistance psycho-sociale ; conseil juridique par des équipes mobiles interinstitutionnelles d'information et d'accueil aux migrants extrarégionaux ; prévention de conflits par des stratégies de sensibilisation et d'information pour migrants et communautés ; génération d'alternatives migratoires et permis temporaires ; ainsi que le développement de politiques publiques qui facilitent l'insertion au travail, l'obtention de visas et la stabilisation communautaire, entre autres.

De même, il a souligné la nécessité de produire des systèmes d'information sur les besoins de protection et d'assistance des migrants et sur les services disponibles, tout comme des systèmes d'information et d'échange d'information pour le développement de politiques publiques.

Monsieur Pisani a conclu son rapport en exposant des propositions de travail encouragées depuis l'OIM, telles que, améliorer la capacité pour produire et analyser l'information à travers des outils déjà existants (*Displacement Tracking Matrix, MigApp, Communicating with Communities*) ; créer des réseaux pour la qualification, la coordination et l'échange d'information et de bonnes pratiques ; relier l'offre et la demande des marchés de travail ; créer une banque de « bonnes pratiques » et renforcer les systèmes de registre.

Plénière - Intervention des États

Plusieurs pays participants ont signalé que l'un des plus gros défis auquel ils font face au niveau régional est de disposer d'information fiable et de données statistiques systématisées et comparables. Ils ont coïncidé sur le fait que la coordination et la coopération dans des situations de crise migratoire, du point de vue de la responsabilité partagée, représentent un autre défi en commun.

Il y a eu aussi consensus entre les pays sur l'importance d'apprendre des autres et, par conséquent, de documenter les bonnes pratiques.

De son côté, le Brésil a mis l'accent sur la protection des droits des migrants comme une perspective centrale de tous les droits, et le Pérou a réitéré l'importance de la composante travail dans les migrations, puisque la plus grande partie de la migration, 90% selon l'OIT, est à caractère de travail.

Les États-Unis ont indiqué, à leur tour, l'appui à la promotion de migrations régulières ordonnées et sûres et a proposé comme possibles secteurs de coopération : le renforcement de la gestion migratoire pour promouvoir les migrations sûres, l'échange d'information, la promotion du retour sûr et ordonné ; l'arrestation et la mise en examen de personnes qui commettent des crimes de traite et de trafic illicite de migrants et la protection des victimes.

Le Canada a manifesté son appui au travail conjoint pour la recherche de formes de gouvernance régionales qui assurent les droits des migrants, en exprimant, en outre, un intérêt spécial dans la coopération contre la traite et le trafic illicite de migrants.

Finalement, le Mexique a indiqué qu'en ce qui concerne la migration irrégulière aux frontières du Mexique - États-Unis et aux États-Unis - Canada, des services de base ont pu être assurés aux personnes migrantes. De même, Haïti a été soutenu pour établir une présence consulaire dans les zones où il y a présence de ses ressortissants.

Finalement, il a été proposé de consolider ce forum de vice-ministres ad hoc, qui travaille de manière conjointe et qui a obtenu récemment d'excellents résultats.

Sujet VI : La réponse des Amériques face aux flux de migrants en situation migratoire irrégulière et le rôle de la Coopération Internationale

Contexte

- Mme. Liduvina Magarín, Représentante d'El Salvador, Conférence Régionale sur les Migrations

La représentante de la CRM a commencé son exposé avec un contexte historique de l'Amérique Centrale et du rôle d'El Salvador dans la dynamique des flux migratoires. Par rapport aux flux de migrants extrarégionaux, elle a indiqué que cela a été une constante dans la région. Et c'est la raison pour laquelle, lors de la Conférence Régionale pour les Migrations, qui a eu lieu à Saint-Domingue, République Dominicaine, en 2011, le Groupe Ad hoc a été constitué pour examiner, analyser et définir des objectifs des flux de migrants extrarégionaux, et qui joue un rôle important dans la discussion du sujet.

Pendant son intervention, Madame Magarín a indiqué qu'il est impératif et nécessaire que les gouvernements s'engagent, surtout, en ce qui concerne l'échange d'information et la coopération régionale, pour contrôler les flux migratoires de population extrarégionale. En ce sens, elle a suggéré la création d'un système intégré d'information pour tous les pays. À cet effet, il est nécessaire de continuer la promotion du dialogue sur le sujet des Troikas de la CSM et de la CRM autour du flux des migrants

extrarégionaux, en transit par les Amériques, d'élaborer des stratégies communes et de partager des expériences des différents programmes existants pour s'occuper de la population.

Elle a ajouté que la coopération pour élaborer des politiques régionales différenciées pour gérer les différentes nationalités migrantes extrarégionales, est fondamentale.

Comme une partie de la coopération, elle a indiqué l'importance de la mise en oeuvre des linéaments régionaux pour l'identification préliminaire de profils et de mécanismes de référence des populations migrantes, en condition de vulnérabilité. Il est également nécessaire de promouvoir des priorités de coopération : à toutes les étapes du cycle migratoire, le financement de programmes pour un retour digne, ordonné, agile et sûr ; le soutien technique et financier des programmes d'insertion de la population migrante retournée ; l'appui des programmes et des projets focalisés sur l'entrepreneuriat et la réintégration de travail de la population migrante retournée ; et, finalement, l'allocation de ressources pour accompagner les programmes de réception digne et ordonnée mis en oeuvre par les pays de retour.

Elle a aussi décrit les défis auxquels fait face la région en matière migratoire, parmi lesquels il est à souligner : (1) incorporer davantage d'organismes internationaux au travail avec les migrants, selon la spécialisation de chacun, (2) aligner l'Accord et d'autres efforts à caractère régional et global comme ceux encouragés par la CRM et l'Agenda 2030, (3) assurer un rôle actif des territoires et des gouvernements locaux dans la mise en oeuvre de mesures pour s'occuper des causes structurelles de la migration, (4) mobiliser des ressources pour obtenir des mesures de politique publique effectives, et (5) une plus grande articulation avec le secteur privé et la société civile.

La vice-ministre Liduvina Margarín a fini sa présentation en soulignant que l'Accord Global est une opportunité historique pour changer la perspective des migrants, mettre en oeuvre des schémas de coopération focalisés sur les migrants ; et orienter les efforts en ligne avec l'esprit du Plan d'Action d'Addis Abeba.

- **M. Pedro Hernández González, Représentant du Chili, Conférence sud-américaine sur les Migrations (CSM)**

Monsieur Hernández a énuméré les principes qui orientent le travail de la Conférence sud-américaine sur les Migrations (CSM), parmi lesquels, il a souligné la gouvernance des migrations internationales, la personne migrante comme un sujet de droits, en ligne avec le respect sans restrictions des droits humains, l'importance du dialogue et de la coopération internationale pour avancer dans l'intégration régionale, le libre déplacement des personnes et la citoyenneté sud-américaine, l'importance de la Communauté d'accueil dans l'insertion et l'intégration des personnes migrantes, la reconnaissance de l'apport des personnes migrantes au développement durable, l'accès à la justice pour les personnes migrantes et le lien avec les ressortissants résidents migrants à l'extérieur.

Sur la gouvernance des migrations internationales, il a souligné la nécessité d'une politique migratoire basée sur l'analyse de droits humains et de genre, qui considère les défis du gouvernement démocratique des migrations, l'intégration régionale et la participation des citoyens. Cette gouvernance doit être guidée par un caractère migratoire institutionnel qui, depuis l'intégralité du processus migratoire, inclut des mécanismes de participation des citoyens, incorpore l'aspect intersectoriel et inter institutionnel et aborde les défis régionaux et locaux, par une réglementation migratoire qui exprime les contenus et les progrès du Droit International en matière de migrations, et la proposition normative de cadre et homologation des systèmes légaux migratoires. Il a aussi souligné l'importance de compter sur une participation des citoyens

garantie, qui incorpore le regard de la société civile comme un acteur fondamental dans le processus d'intégration des personnes migrantes et le respect des droits humains.

Il a aussi partagé en salle plénière les réponses de la Conférence devant les flux de migrants en situation irrégulière et le rôle qu'elles jouent au niveau de la coopération. En ce sens, il a souligné que la régularisation est un élément fondamental des politiques publiques dans le domaine migratoire. Pour cela, il est nécessaire de maximiser des efforts pour régulariser la situation des migrants en condition irrégulière et, à son tour, de rejeter la criminalisation de l'irrégularité migratoire et son possible traitement, comme un fait criminel. Il a souligné que le migrant, indépendamment de son statut migratoire, est un sujet de droits.

Il a ajouté que la régularisation contribue à donner une visibilité aux personnes et permet une garantie effective des droits humains, en évitant l'exposition à des situations de vulnérabilités, comme les délits de traite de personnes et le trafic illicite de migrants. Il a aussi considéré comme une mesure fondamentale, de garantir l'accès des personnes migrantes à la justice, dans des cas où elles ont été victimes d'infractions ou de violations de leurs droits fondamentaux et de travail.

Finalement, il a souligné l'importance de l'inclusion sociale des personnes migrantes et l'importance des Communautés d'accueil pour une insertion réussie et une intégration. En outre, il a souligné l'importance de la coopération internationale dans des zones frontalières, particulièrement la promotion du développement dans les zones d'intégration frontalière et l'engagement de continuer à travailler au niveau de l'infrastructure des passages frontaliers, l'incorporation de technologies et l'analyse de nouvelles modalités de mobilité frontalière pour permettre le libre passage des personnes migrantes et le développement de nouvelles études sur les dynamiques de secteurs frontaliers.

- **M. Garth Williams, Directeur Général adjoint d'Opérations, Agence passeports, immigration et citoyenneté du Gouvernement de la Jamaïque, Consultations migratoires des Caraïbes (CMC)**

Monsieur Williams a partagé l'expérience des Caraïbes dans la construction d'un processus consultatif des Caraïbes. Dans ce sens, il a informé la séance plénière du processus qui est en marche et qui est marqué par son caractère informel, non contraignant, dans le but de réunir les pays des Caraïbes, pour traiter des sujets migratoires.

De même, Monsieur Williams a souligné comme objectif du forum de créer un espace pour que les pays membres puissent examiner de manière honnête les sujets migratoires, afin de développer des efforts régionaux cohérents et coordonnés pour la gestion efficace de la migration. Le processus consultatif cherche aussi à coordonner et promouvoir l'échange d'information entre les États membres, focalisé sur l'échange de bonnes pratiques en rapport avec la gestion des migrations mixtes, ainsi que développer des politiques sur une analyse basée sur les droits et orientée à une gouvernance migratoire effective dans la région.

Pour la réalisation de ces objectifs, le processus consultatif pose comme stratégie la construction de réseaux d'échange d'information par le biais de ces réunions et de conférences, avec l'espoir que les pays profitent de ces occasions pour améliorer les politiques de migration dans la région. Dans ce but, Monsieur Williams a souligné l'importance de consolider le contact avec les participants du processus et de les encourager entre eux, pour la promotion des réseaux et de l'articulation de l'échange de bonnes pratiques et le renforcement de capacités.

Toutefois, Monsieur Williams a affirmé que le processus consultatif présente quelques défis, entre eux : obtenir l'appui politique nécessaire, établir un Secrétariat Technique, obtenir un appui financier fort et permanent d'au moins trois pays promoteurs, consolider des réseaux spécialisés et des groupes de travail thématique, et construire la confiance nécessaire entre les membres pour l'échange d'information, et le dialogue ouvert.

- **M. Luis Diego Obando, Unité juridique régionale, ACNUR**

Le représentant de l'ACNUR, Luis Diego Obando, a présenté les principaux aspects de la gouvernance dans la protection de personnes réfugiées, en indiquant que les personnes réfugiées et déplacées doivent faire partie du dialogue sur la migration internationale.

Par rapport aux tendances globales, Monsieur Obando a fourni des données générales sur la dimension du phénomène, en indiquant qu'au niveau mondial, il a été enregistré 65.6 millions de personnes déplacées en 2016. Dans les Amériques, ce chiffre monte à plus de 200 mille réfugiés et plus de 321 mille demandeurs d'asile. Il a ajouté que du nombre total de réfugiés et demandeurs d'asile dans le monde, 84% se trouvent dans des pays en développement.

Il a expliqué qu'actuellement, les principales situations de réfugiés dans les Amériques trouvent leur origine en Colombie, dans les pays du Triangle Nord de l'Amérique Centrale, à Cuba et au Venezuela.

Monsieur Obando a souligné que tout au long des deux journées de travail du Forum, il y a eu des discussions sur l'Accord Global sur les migrations, mais qu'il faut se rappeler que la Déclaration de New York établit deux accords : celui de migrations et celui de réfugiés et qui il n'est pas possible de séparer le traitement de ces sujets. Il a ajouté que la Déclaration reflète l'engagement politique de 193 États envers les droits des migrants et des réfugiés et prend en compte la solidarité et la responsabilité partagée. Il a souligné qu'au-delà de la réponse humanitaire, la Déclaration propose des solutions durables à long terme et un cadre de réponse intégrale aux réfugiés.

Immédiatement, le représentant de l'ACNUR a identifié des points à considérer, dans un contexte de migration à caractère mixte :

- Identifier les personnes qui ont besoin d'une protection, offrir des conditions d'accueil sûres et dignes, en prêtant attention surtout aux personnes avec des besoins spécifiques. Offrir de l'assistance à travers des services nationaux et locaux, comme les autorités publiques de santé, éducation, services sociaux et protection de l'enfance. Soutenir les associations locales de la société civile qui contribuent à la réponse humanitaire. Aborder la provision de ressources vu l'augmentation des besoins de protection et la pression sur les services sociaux. Travailler sur des feuilles de route claires de référence à des processus spécifiques, selon le profil de chaque personne.

L'expert a aussi abordé l'importance de disposer d'un cadre spécifique et d'un Accord sur les réfugiés qui s'occupe des situations spécifiques, tel que :

- Les personnes qui ont fui la persécution et la violence et à qui, il ne leur est pas possible de retourner dans leur pays, ou à un autre pays où ils disposent des mêmes droits d'une personne nationale (C51, autres instruments). La nécessité inexorable de s'intégrer à un pays qui n'est pas le sien, pendant un délai significatif de temps, étant donné l'impossibilité de retour, en considérant des aspects comme un travail digne, accès aux droits d'autres personnes migrantes

résidentes et solutions durables au moyen de la coopération pour la réinstallation et la réintégration. La référence à des procédures spécifiques pour déterminer son statut.

- Le Droit d'asile et au non retour (Coupe IDH. OC/25)

M. Obando s'est référé au Cadre intégral de réponse aux réfugiés (CRRF) qui considère des actions conjointes entre les acteurs humanitaires et du développement (planification de développement), avec l'appui des agences internationales de développement (Agenda 2030), attaquant les causes des déplacements, en soutenant les pays d'asile et en promouvant la coopération avec le secteur privé.

Quant aux cadres régionaux, l'intervenant a mentionné le Plan d'Action du Brésil qui intègre le Cadre de base pour des apports au processus mondial d'élaboration d'un Accord sur les réfugiés en Amérique latine et les Caraïbes. Il a aussi mentionné que des consultations sont en cours pour une évaluation triennale du Plan d'Action du Brésil et le premier rapport, en 2018, de l'ACNUR, en Amérique du Sud et les Caraïbes.

Finalement, il s'est référé au développement de cadres nationaux et régionaux de solutions pour les réfugiés, pour s'occuper de la situation de personnes de nationalités d'Amérique centrale, entre autres.

Par rapport à la migration extrarégionale, le représentant de l'ACNUR a indiqué que les motivations de ce groupe migratoire varient, c'est pourquoi, il est nécessaire d'établir des mécanismes effectifs et permanents pour l'identification, la réception et l'origine de personnes, aux besoins de protection et aux systèmes correspondants d'accueil. Il a également indiqué qu'il existe d'autres alternatives de protection, y compris des programmes de régularisation, qui contribuent à réduire la pression sur les systèmes d'asile et garantissent une protection adéquate à chaque personne.

Monsieur Obando a terminé sa présentation en rappelant, à la séance plénière, la Déclaration de New York, laquelle a pour objectifs de fournir des réponses intégrales, homogènes et durables sous le principe de responsabilité partagée des États et la coopération régionale. Il a ajouté que la Déclaration est l'antichambre à l'Accord Global sur les Réfugiés et le processus du Cadre de Réponse Intégrale pour les Réfugiés (CRRF).

Ce groupe thématique n'a pas fait l'objet d'une discussion en séance plénière par les États Partie.

Cérémonie de clôture

La clôture « du Forum de haut niveau sur les Flux de migrants en situation irrégulière dans les Amériques » a compté sur la participation de Monsieur Manuel A. González Sanz, Ministre de Relations Extérieures et Culte de Costa Rica ; Monsieur le Vice-ministre Alejandro Solano Ortiz ; le Directeur Général Migration et des Étrangers, Madame Gisela Yockchen ; le Directeur Général adjoint de l'Organisation Internationale pour les Migrations, Madame Laura Thompson et la Secrétaire du Secrétariat d'Accès aux Droits et de l'Équité de l'OEA, Madame Ideli Salvatti.

Dans son intervention, le Ministre González a présenté un rapport de la Présidence sur les principales réalisations et les résultats du Forum (voir Annexe 1).

D'une manière générale, les intervenants ont coïncidé sur la solidarité, la coresponsabilité, l'intégralité et l'analyse de droits généraux comme éléments essentiels d'une bonne gouvernance de la migration. Ils ont souligné l'urgence de produire plus et de meilleures données et de favoriser l'échange d'information entre les pays. Ils ont conclu en soulignant la nécessité d'une plus grande coopération au niveau bilatéral et multilatéral, ainsi que l'importance d'établir des lignes directrices à suivre en situations de crise.

